Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_13-DE

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

CHARTE INFORMATIQUE ET ANNEXE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

DELIBERATION
DEL-2026-10/n°13

Le jeudi 22 octobre 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie de Coivert, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence d'Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		**SUPPLÉANTS**	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	**Alain KINDER**, Maire des ESSARDS	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1ère Vice-Présidente	Présente	**Jemmy HERVÉ**, Maire de MAZEROLLES	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2ème Vice-Président	Présent	**Viviane COTTREAU-GONZALEZ**, Maire de MONTROY	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3ème Vice-Présidente	Présente	**Mikaël MOINET**, Maire NIEUL-LÈS-SAINTES	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4ème Vice-Président	Présent	**Bruno BARBIER**, Maire de LAGORD	
Eric BERNARDIN, Maire de BREUIL-LA-RÉORTE	Présent	**Julien BLASAC**, Maire de VARAIZE	
Anaïs BERTET, Maire de THÉZAC	Présente	**Erwan CHARLES**, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Présent, sans voix délibérative
Cécile BIRON, Maire de BRIVES-SUR-CHARENTE		**Chantal CHARTIER**, Maire du GRAND VILLAGE PLAGE	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent	**Martine DURVAUX**, Maire de CRAM-CHABAN	
Sophie COLLIN, Maire-Adjointe de LA LAIGNE	Présente	**Chantal FUMEAU**, Maire-Adjointe de SAINTE-RADEGONDE	
Brigitte DIOT-BESNIER, Maire de VOUHÉ		**Jennifer GABEAUD**, Maire-Adjointe de HAIMPS	
Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée	**Hervé GAILDRAT**, Maire d'ANAIS	Présent
Marc MAIGNÉ, Maire de NIEUL-SUR-MER		**Christine MILLERAND**, Maire de SOULIGNONNE	
Eliane MARSAUD, Maire de COURPIGNAC	Présente	**Jean-Pierre NIVET**, Maire d'ANGOULINS-SUR-MER	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent	**Marie-Catherine PREVOT**, Maire de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	
Joël PAPINEAU, Maire de SAINT-SORNIN	Excusé	**Bernard SEGUIN**, Maire de MESSAC	
Nicolas PERAUD, Maire de VILLEDOUX	Excusé – Pouvoir à Mme COLLIN	**Philippe SOULISSE**, Maire de RIOUX	
Marie-Noëlle SURAUD, Maire de COIVERT	Présente	**Jean-Marie TONNEAU**, Maire de BOUGNEAU	
Ornella TACHE, Maire-Adjointe de PAILLÉ	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU	**Marie-Hélène VALLIER**, Maire de CONSAC	
Jean-Marc THOMAS, Maire de SAINT-SIMON-DE-BORDES	Présent	**Jean-Luc VARANCEAU**, Maire de VILLARS-LES-BOIS	
Marie-Line CHEMINADE, Conseillère communautaire déléguée SAINTES GRANDES RIVES, L'Agglo	Présente	**Audrey LE CALVÉ**, Administratrice CCAS de La Jarrie	
Lise MATTIAZZO, Vice-Présidente CDC Haute Saintonge		**Alain RENOUX**, Vice-Président CDC Cœur de Saintonge	
Gislaine NORMAND-THIMONIER, Présidente SIVOS Jaurès-Magnier	Présente	**Joël WICIAK**, Conseiller communautaire délégué CDC Vals de Saintonge	

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_13-DE

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		**SUPPLÉANTS**	
Christian BERTHELOT, Conseiller municipal de SAINTES		**Jacques GIROUX**, Maire-Adjoint de ROYAN	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	**Frédéric MILHIET**, Maire-Adjoint de LA ROCHELLE	
Nathalie ANDRIEU, Administratrice CCAS de ROCHEFORT	Excusée	**Olivier BERTRAND**, Administrateur CCAS de ROYAN	Présent
Thierry BARON, Vice-Président CCAS de SAINTES		**Isabelle GIREAUD**, Vice-Présidente CCAS de ROCHEFORT	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale			
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	29
MEMBRES PRESENTS :	18
NOMBRE DE POUVOIRS :	03
NOMBRE DE VOTANTS :	21

Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_13-DE

CHARTE INFORMATIQUE ET ANNEXE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

DELIBERATION
DEL-2026-10/n°13

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que le Centre de Gestion de Charente-Maritime dispose d'un système d'information et de communication essentiel à l'exercice de ses missions, incluant un réseau informatique et téléphonique ; que ces moyens, mis à disposition des agents, élus, stagiaires et partenaires, constituent des vecteurs de modernisation et de transition numérique, à condition que leur utilisation respecte les règles en vigueur et les exigences de sécurité ;

Précisant que l'évolution rapide des technologies, notamment avec l'émergence de l'Intelligence Artificielle Générative (IAG), ainsi que la multiplication des cybermenaces (fuites de données, attaques par ransomware, etc.) imposent une mise à jour du cadre réglementaire pour :

- Prévenir les risques liés à la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données ;
- Encadrer l'usage des outils d'IAG dans un cadre professionnel sécurisé, conforme au RGPD, aux recommandations de l'ANSSI et de la CNIL ;
- Responsabiliser les utilisateurs face aux enjeux juridiques, éthiques et environnementaux de ces nouvelles technologies ;

Que, par délibération du 16 novembre 2010 puis révisée par celle du 29 mars 2023 intitulée « Refonte de la Charte », le Centre de Gestion s'est doté d'une Charte Informatique rappelant les bonnes pratiques ; que la Charte Informatique a été modifiée pour notamment intégrer l'Intelligence Artificielle ; qu'une Annexe IA a donc été ajoutée ;

Qu'elle a été co-construite lors de deux COPIL incluant des agents de différents services (Direction, Emploi, Analyse et prospective RH, Accueil et Logistique, Carrière et Informatique) ;

Que l'Annexe IA a pour objectif de :

- Définir un cadre strict pour l'utilisation des outils d'IAG, limitée aux missions professionnelles et soumise à validation préalable par une cellule IA (Responsable Informatique, Référent IA, Direction Générale, DPD) ;
- Interdire formellement l'introduction de données personnelles, sensibles ou confidentielles dans ces outils ;
- Rappeler la responsabilité des agents quant à la vérification systématique des contenus générés, l'IAG n'étant qu'un outil d'assistance et non de décision ;
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux, en privilégiant des solutions sobres énergétiquement et en limitant les requêtes non indispensables.

Considérant que la présente Charte, incluant son Annexe, s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des utilisateurs ; qu'elle a reçu un avis favorable lors du Comité Social Territorial (CST) du 11 juin 2026 et est prévue pour entrer en vigueur le 1er novembre 2026, sous réserve de l'approbation des membres du Conseil d'Administration ;

DEL-2026-10/n°13

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_13-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve l'entrée en vigueur de la Charte Informatique et de son Annexe IA (Intelligence Artificielle) telles que présentées, au 1er novembre 2026.

Rapport n°13
Délibéré le 22 octobre 2026

Fait à La Rochelle, le 22 octobre 2026.

Le Président

Alexandre GRENOT

Signé par : ALEXANDRE GRENOT
Date : 29/10/2026
Qualité : PRESIDENT